

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES****DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs données à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17/07/2020, visée en Préfecture le 30/07/2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MAZET, Vice-Président en date du 16.06.2020 ;
- Vu l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de TECURBIS (75009 Paris) est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance.

**DECIDONS****Article 1 :**

Il est conclu un marché de Réalisation d'un Schéma Directeur de la Mobilité pour la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance avec TECURBIS (75009 Paris).

**Article 2 :**

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire comme suit :

- Tranche ferme : 29 950 € HT
  - Tranche optionnelle 1 : Réalisation de fiches actions : 5 725 € HT
  - TO 2 Production des fiches horaires par ligne : 5 325 € HT
- et de prix unitaire pour les prestations complémentaires non définies (prix à la journée) :
- TO 3 : Etudes complémentaires éventuelles : 900 € HT.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général

**Article 3 :**

L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat.

Les délais d'exécution sont fixés comme suit :

Tranche ferme : 3 mois

- TO1 : 1 mois

- TO 2 : 1 mois

- TO 3 : délai non défini

Le délai d'affermissement des tranches optionnelles sont les suivants :

Tranches optionnelles	Délai limite de notification
TO1 : réalisation de fiches actions	5 mois à compter notification de la TF
TO2 : production des fiches horaires par ligne	5 mois à compter notification de la TF
TO3 : Etudes complémentaires	5 mois à compter notification de la To2

Article 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Délégué à la Mobilité sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 29 septembre 2022

**Le Vice-président**

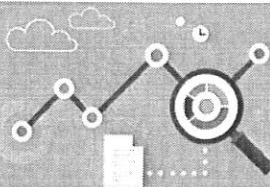


**Jérôme MAZET**



Transmis en Préfecture le : 29.09.2022.  
Publié ou notifié le : 29.09.2022.

**SLOW**  
Tiers de télétransmission multiprotocole



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CA GAP (05)

Utilisateur : ACTES AGGLO

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	D2022_09_85
Date de la décision :	2022-09-29 00:00:00+02
Objet :	MAPA - Marché de Réalisation d'un Schéma Directeur de la Mobilité pour la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance avec TECURBIS (75009 Paris)
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20220929-D2022_09_85-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-200067825-20220929-D2022_09_85-AI-1-1_0.xml	text/xml	973
Nom original :		
D_3072.pdf	application/pdf	55484
Nom métier :		
99_AI-005-200067825-20220929-D2022_09_85-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	55484

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 septembre 2022 à 16h56min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 septembre 2022 à 16h56min56s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 septembre 2022 à 16h56min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 septembre 2022 à 16h57min10s	Reçu par le MI le 2022-09-29

